

| | |
|---|---|
| DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES | COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20250417_38/232 |
| | Du 17 AVRIL 2025 à 18 heures30 |
| NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 9 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité du Souvenir Français de la Vaunage et du Rhony | <p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Agnès GHELFI pouvoir à Marcel DESPROGES ; Sophie LINGERAT pouvoir à Sophie GIMENO ; Christian ANDRE pouvoir à Antoine GIRON ; Cyril GUERRE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS ; Marion BERLINE pouvoir à Isabelle MAZAY ; Marc AUGIER pouvoir à Loïc CODOU ; Alice BROSSETTE pouvoir à Elisabeth CRES ; Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Laurence MARTIN pouvoir à Patrick ETIENNE</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p> |

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur, expose,

Le Souvenir Français est une association nationale fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique depuis 1906. Elle est constituée d'hommes et de femmes qui souhaitent transmettre aux plus jeunes l'histoire de ceux qui ont perdu la vie en protégeant la Nation, qu'ils soient Français ou étrangers.

Il est investi d'une triple mission :

- sauvegarder et entretenir les lieux du Souvenir dans le domaine patrimonial (tombes et monuments aux Morts) ;
- conserver leur mémoire en participant aux cérémonies mémorielles ;
- transmettre aux plus jeunes qui doivent être associés au devoir de mémoire et aux plus anciens de les préparer à prendre demain le relais du souvenir pour ainsi conserver l'enracinement des événements historiques.

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec le Comité du Souvenir Français de la Vaunage et du Rhony, Isabelle MAZAY propose au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€.

Le rapport de Madame MAZAY entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ au Comité du Souvenir Français de la Vaunage et du Rhony.

PAGE registre N° :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 22 avril 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Antoine GIRON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>